



Monsieur Le Président,

le 01/03/2024

Les propositions de la dernière N.A.O sur le site de Pessac ne sont pas acceptables pour nos catégories socio-professionnelles.

Les personnels ont été choqués de l'absence de propositions sérieuses de la part de la direction, lors de la dernière réunion du mardi 27 février 2024.

Les personnels soutiennent les revendications suivantes :

- ✓ 4.5% d'augmentation du salaire de base brut pour les salaires inférieurs ou égaux à 35000€ brut annuels au 1er janvier 2024 en équivalent temps plein.
- ✓ 3.5% d'augmentation du salaire de base brut pour les salaires supérieurs ou égaux à 35000€ brut annuels et inférieurs ou égaux à 45000€ brut annuels au 1er janvier 2024 en équivalent temps plein
- ✓ 2.5% d'augmentation du salaire de base brut pour les salaires supérieurs ou égaux à 45000€ brut annuels et inférieurs ou égaux à 55000€ brut annuels au 1er janvier 2024 en équivalent temps plein
- ✓ 1.5% d'augmentation du salaire de base brut pour les salaires supérieurs ou égaux à 55000€ brut annuels au 1er janvier 2024 en équivalent temps plein.
- ✓ Revalorisation de la prime d'ancienneté des Techniciens / Agents de Maîtrise de 10%.
- ✓ Doublement de la prime de transport pour les utilisateurs de véhicules personnels soit 200€ pour ceux qui sont à moins de 30 kms et 400€ pour ceux qui ont plus de 30 kms.
- ✓ Revalorisation du point ACF de 10%.
- ✓ Extension de la prime d'ancienneté de 15 à 20 ans.
- ✓ Ouverture des négociations sur une grille salariale correspondante à la Monnaie de Paris sur tous les niveaux de 1 à 7.
- ✓ Mise en place d'un vrai plan d'action pour l'emploi des plus de 54 ans en donnant droit au temps partiel : travailler 80% tout en garantissant 90% de leur salaire et une cotisation de 100% pour leur retraite.

✓ L'étude de la semaine de quatre jours pour les familles monoparentales jusqu'à l'entrée au collège

Les personnels pourraient choisir de participer à des actions en cessant le travail, l'UGICT-CGT reste dans l'attente d'un retour de la direction afin d'entamer de nouvelles négociations.

L'organisation syndicale UGICT-CGT, vous informe d'un préavis de grève pour le site de Paris et Pessac pouvant aller d'une heure à vingt-quatre heures pour la période du jeudi 7 mars 2024 au mardi 30 avril 2024.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de notre considération.

David Faillenet
Délégué syndical UGICT-CGT
MONNAIE DE PARIS

